



Labellisations « Terre de Jeux » du Var

Point au 12/07/2022



A – 62 Labels attribués

53 Communes :

Barjols, Belgentier, Besse sur Issole, Bormes les Mimosas, Bras, Brignoles, Cabasse, Carcès, Carqueiranne, Cavalaire, Cogolin, Collobrières, Cuers, Draguignan, Evenos, Flassans, Fréjus, Garéoult, Gonfaron, Grimaud, Hyères, La Cadière d'Azur, La Crau, La Farlède, La Garde, La Londe les Maures, La Roques Esclapon, La Seyne sur Mer, La Valette, Le Beausset, Le Cannet des Maures, Le Castellet, Le Lavandou, Le Luc en Provence, Le Muy, Le Pradet, Le Revest, Les Arcs, Mons, Ollioules, Pierrefeu, Pontevès, Puget sur Argens, Rians, Saint Cyr, Saint-Mandrier, Sainte Maxime, Saint Maximin, Saint Raphaël, Salernes, Sanary sur Mer, Six Fours, Solliès- Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Toulon, Tourves.

3 intercommunalités :

- Métropole TPM
- Pays de Fayence
- Vallée du Gapeau

Conseil Départemental du Var (donne la possibilité de s'inscrire pour le parcours de la flamme olympique en 2024)

CDOS 83

B- Dossiers envoyés pour demande de labellisation

La Motte.

B – collectivités rencontrées pour envoi dossier

Brue-Auriac, Carnoules, Figanières, Garéoult, Néoules, Pignans.

C – Rendez-vous sollicités par courrier

Flayosc – La Roquebrussanne – Lorgues – Plan de la Tour – Saint Tropez.